

Jeudi 07 mai 2020

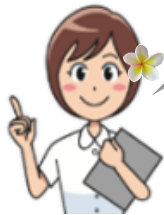
Information pratique

Le Haut commissaire accompagné du Président de la Polynésie française ont annoncé un allègement du confinement.

Ainsi, nous reprendrons une activité professionnelle normale de façon progressive.

Et ceci, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale d'au moins 1 mètre.

Si ces précautions ne suffisent pas, complétez ces dernières par des mesures de protection individuelle.



Notre souhait?

ANTICIPER LA MALADIE

- Prise de température des patients
- Tests de dépistage possible
- Auto surveillance en cas de fièvre ou symptômes

VOUS PROTEGER

- Mise en place des mesures de protection collectives
- Mise en place d'un protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- Nettoyage et désinfection des locaux
- Aération des bureaux 3 fois/jour pendant 15min (sans climatisation) et laisser ouvert la porte toute la journée avec la climatisation (si besoin)
- Mise en place des mesures de protection individuelles (votre visière de protection et autres équipements de protection individuels)
- Munissez-vous d'un masque « tout public », tel qu'en tissu

Les gestes barrières



Restons mobilisés et gardons les bons réflexes

En dernier recours



Astuces?



Pour les couturiers et les courageux voici les TUTORiels



Pour les questions particulières, merci de contacter :

- Par mail : cellule.crise@apuradapair.pf
- Par téléphone : 87 29 16 20